



Questionnaire de santé pour l'assurance d'un prêt immobilier

Par **Karibou2005**, le **15/07/2016** à **17:07**

Bonjour

Je dois répondre à un questionnaire de santé pour assurer mon prêt immobilier mais ne sais pas si je dois répondre oui ou non à la question suivante: Avez vous eu un accident ayant entraîné des séquelles?

J'ai eu un accident en 2013 ayant entraîné un arrêt de travail de 18 jours. Le rapport de l'expert médical a noté un taux d'AIPP de 2%. Mais il est aussi écrit: "Pas de repercussion des séquelles post consolidation. Pas de frais médicaux après consolidation".

La consolidation a été actée. Que dois-je répondre? Je ne veux pas faire de fausse déclaration...L'AIPP concernait des douleurs cervicales suite à un accident de voiture. Je n'ai aucune difficulté pour travailler ou faire du sport.

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **15/07/2016** à **18:55**

définition du Larousse:

séquelle: trouble, conséquence fâcheuse, qui subsiste après une maladie ou un événement quelconque.

donc si vous n'avez aucun trouble ou conséquence de votre accident, vous n'avez pas de séquelles quand vous remplissez le questionnaire.

salutations